

SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SUR VOIRIE PUBLIQUE

RESPONSABLE CNFPT DU STAGE	Franck PETITEAU	DURÉE	2 jours
CORRESPONDANTE CDG	Stéphanie BARBEAU / Géraldine LEVIER		
HORAIRES	9 h à 17 h	LIEU	Sarthe

PUBLIC	Agents d'exploitation de la voirie, agents d'exploitation des routes, agents d'entretien de la voirie, agents d'entretien des routes.
---------------	---

OBJECTIFS	Permettre d'assurer la protection des personnels et des usagers travaillant ou circulant sur la voie publique par une signalisation temporaire adaptée et réglementaire.
------------------	--

CONTENU	<ul style="list-style-type: none">- Règles générales de la signalisation temporaire- Chantiers fixes- Chantiers mobiles- Signalisation d'urgence et de danger temporaire- Chantiers urbains- Alternats de circulation- Déviations de circulation- Responsabilités- Études de cas - Mises en situation <p><i>Les différents thèmes abordés seront illustrés par des cas concrets auxquels les agents peuvent être exposés.</i></p>
----------------	---